

Le protofrançais ou l'émergence de la *romana lingua* : le latin vulgaire en Gaule à l'épreuve des Celtes et des Francs

I. Premières attestations écrites du français

A- Les Serments de Strasbourg et les glossaires

Le texte des *Serments de Strasbourg* (842) marque traditionnellement la naissance du français, émergence d'une *romana lingua* différente du latin. Le serment d'assistance mutuelle que s'étaient prêté solennellement devant leurs suites et leurs troupes respectives les petits-fils de Charlemagne, Charles le Chauve et Louis le Germanique, contre leur frère Lothaire, a été en effet prononcé en *teudisca lingua* (langue francique rhénane) pour le premier et en *romana lingua* pour le second qui s'est ainsi exprimé :

« *Pro deo amur et pro christian poblo et nostro commun saluament, dist di in auant, in quant deus sauir et podir me dunat, si saluarai eo cist meon fradre Karlo, et in adiuudha, et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra saluar dist. In o quid il mi altresí fazet. Et ab Ludher nul*

plaid nunquam prindrai qui meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit. »

Texte correspondant en latin classique : « *Per Dei amorem et per christiani populi et nostram communem salutem, ab hac die, quantum Deus scire et posse mihi dat, seruabo hunc meum fratrem Carolum, et ope mea et in quacumque re, ut quilibet fratrem suum seruare iure debet, dummodo mihi idem faciat, et cum Clotario nullam unquam pactionem faciam, quae mea voluntate huic meo fratri Carolo, damno sit.* »

« Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, dorénavant, pour autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, j'apporterai mon soutien à mon frère Charles ici présent et par aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère. À la condition qu'il m'en fasse autant. Et je ne prendrai jamais aucun arrangement avec Lothaire, qui, par ma volonté, soit préjudiciable à mon frère Charles ici présent. »

Puis les deux armées prêtèrent serment chacune en sa langue.

Ce texte a été recueilli dans l'ouvrage que Nithard, homme politique, petit-fils de Charlemagne, a consacré à rapporter l'histoire des fils de Louis le Pieux, ses cousins, et le partage de l'empire de Charlemagne entre eux (Charles le Chauve régnant sur une partie de la France actuelle, Louis le Germanique sur l'Allemagne et Lothaire sur une région centrale, la Lotharingie, comprenant la Lorraine, la Bourgogne, la Provence, la Lombardie). Il nous est parvenu dans une copie qui date du ^xe siècle.

13
unū quēpi uirū atēlō. Cūp karolus
huc adē uerba. romana lingua gēpōs
Lothū uō qđ maior nūcuerat. prius
huc dōndō pōtuerat uēdēfātē.
Pro dē amur et pōpi an pōblo et nōrō cōmū
saluamētō. dist di in auant. et in ad iudha.
saur et poder me dūat. si saluarai eo.
cist meon fradre karlo. et in ad iudha.
et in oad hūa cosa. si cū om pōder son
fradre saluar dist. In o quid il mi al
trēsī fazet. Et ab ludher nul plaid nūq
pōdēs qui meon uol cist meon fradre
karlo in damno sit. | Qand cō Lothū uē
explest. karolus tādēfātē lingua sētē
et dē uerba tādēfātē.

842
Strasbourg

Les Serments de Strasbourg (842)
Photothèque Hachette-L.G.F.

Quelques témoignages antérieurs à ce texte politique officiel prouvent l'existence de cette *romana lingua*. Une parodie de la loi salique (vers 770) fournit la forme *bottilia* pour *butticula*, « bouteille », et l'emploi de *lo* et *la* (issus du démonstratif latin *ille*) comme articles. Les *Laudes royales* de Soissons (vers 790) offrent des acclamations en l'honneur des fils de Charlemagne, *Tu lo iuuu. tu los iuuu* (« Toi, aide-le, toi, aide-les » avec *lo* et *los* formes de pronom personnel provenant du démonstratif latin *ille*). Les *Gloses* de l'abbaye de Reichenau (VIII^e siècle) contiennent quelque 1 300 mots romans latinisés servant à traduire les termes de la Vulgate (*bella* pour le latin classique *pulchra*, *infantes* pour *pueros*, *servientes* pour *milites*, *plus sano* pour *saniore* ; termes à l'origine, respectivement, des formes modernes *belle*, *enfant*, *sergent*, *plus sain*). Dans les délibérations du synode de Tours (813), les évêques invitaient à *transferre* les homélies en *rustica romana lingua* ou en *thiostica* (germain) afin d'être compris par les fidèles (la question de la langue fut débattue dans les autres synodes convoqués la même année ; à Mayence, la langue allemande fut autorisée et, à Reims, il fut permis de prêcher *secundum proprietatem linguae* [« selon la propriété de la langue »]). Les *Gloses* de Cassel (VIII^e ou IX^e siècle) fournissent l'équivalent german de 300 mots romans. Mais ces textes sont des glossaires et c'est dans les *Serments de Strasbourg*, texte politique, que cette langue apparaît avec ses particularités morphologiques et sa syntaxe propre.

Il n'est pas possible pour autant de conclure que cette nouvelle langue était ainsi parlée. Ce texte protocolaire est marqué par des tournures juridiques vraisemblablement stéréotypées. Ces précieuses lignes attestent toutefois la chute des voyelles finales (*amur* pour *amore*, *christian* pour *christiano*), à l'exception du *a* (*cosa* pour *causa*) et des finales nécessitant une

voyelle de soutien (*fradre* ou *fradra* pour *fratrem*) ; elles indiquent la sonorisation des consonnes sourdes à l'intervocalique (*podir* pour **potere*, du latin classique *posse*, montre le passage de [t] à [d]). La déclinaison latine qui comportait six cas se réduit à une opposition de deux cas : le sujet (*deus*) et le complément (*deo*). Des formations périphrastiques sont remarquables : *dist di in auant* (« de ce jour en avant »), le futur *saluarai* (correspondant à l'infinitif *salvare* et à la première personne du présent de *habere*, c'est-à-dire « j'ai à sauver »). Pour le démonstratif (*is*, *iste* ou *ille* en latin classique), est employée la forme *cist* provenant d'un renforcement de *iste* par la particule *ecce*, « voici » ; sont à souligner aussi l'emploi de *om* issu de *homo* (à l'origine de l'indéfini *on*) et celui de *fazer* (du latin *facere*, « faire ») comme verbe supplantant le verbe *saluar*. Une des tournures fréquentes de l'ancien français est déjà représentée : la postposition du sujet au verbe avec adverbe en tête comme le montre l'emploi de *si saluarai eo* (*si*, issu de l'adverbe latin *sic*, « ainsi » et *eo*, du pronom personnel latin *ego*, « je ») ; le verbe n'est plus en position finale, mais en position médiane.

B- Un texte littéraire : la *Séquence de sainte Eulalie*

La *Séquence de sainte Eulalie* (29 vers composés vers 880, présents dans un recueil de discours de saint Grégoire en latin, accompagnés de trois poèmes en latin et d'un en langue germanique) offre, elle, une première attestation littéraire, plus proche vraisemblablement de la langue courante de cette époque que le texte des *Serments de Strasbourg*.

« *Buona pulcella fut eulalia. Bel auret corps belle-zour anima.* »

3
Voldrent la veintre li deo inimi. Voldrent li faire diadule servir... »

« Eulalie était une jeune fille vertueuse. Elle avait un beau corps et une âme plus belle. Les ennemis de Dieu voulurent la vaincre. Ils voulurent lui faire servir le diable... »

Ce texte, qui raconte le martyre de la sainte et qui offre les caractéristiques de la poésie latine rythmique, vraisemblablement pièce paraliturgique chantée, possède des marques de diphthongues (*buona bellezour*). Le [ə] final est rendu par *e* ou par *a*. L'article, inconnu de la langue latine, est employé. On trouve aussi dans ces vers la première attestation du conditionnel (*sos-tendreit*).

De toutes les langues romanes, le français est attesté le premier (IX^e siècle – *Serments de Strasbourg*, *Séquence de sainte Eulalie*) comme langue distincte du latin, langue mère. Les premiers textes, même s'ils ne sauraient rendre compte de la langue alors parlée, montrent quelques-unes des caractéristiques majeures de cette *romana lingua* : profonds changements phonétiques, simplification des déclinaisons, formations périphrastiques, invention de l'article, du pronom personnel de troisième personne, de l'indéfini *on*, du conditionnel, verbe en position médiane. Ces textes fondateurs manifestent aussi le colonialisme de l'époque, puisqu'ils sont en relation étroite avec des textes en langue germanique ou en latin.